

**Fondation des maladies du cœur
Le Grand Vélo du cœur 2010 – Concours « Inscrivez-vous en
ligne et courez la chance de gagner un téléviseur HD ACL et un
lecteur Blu-ray avec disques »**

**Québec, Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Manitoba,
Alberta, Saskatchewan et Ontario**

RÈGLEMENTS

COMMENT PARTICIPER

1. Le concours débute à 0 h 01, heure normale de l'Est (HNE), le lundi 2 novembre 2009 (la « date de début du concours ») et se termine à 23 h 59, heure avancée de l'Est (HAE), le dimanche 31 octobre 2010 (la « date de clôture du concours »).
2. Seront admissibles au concours tous les participants inscrits en ligne au Grand Vélo du cœur 2010 qui ont amassé un minimum de 50 \$ en ligne ou hors ligne avant 23 h 59, heure avancée de l'Est (HAE), le dimanche 31 octobre 2010.
3. Toute inscription comportant plus d'un nom sur le formulaire entraînera l'annulation de celui-ci. Les inscriptions en double seront annulées de même que le formulaire initial.

ADMISSIBILITÉ

4. Seuls sont admissibles au concours les participants du Québec, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario qui se sont inscrits en ligne au Grand Vélo du cœur avant la date de clôture du concours et qui ont amassé en ligne ou hors ligne un montant de 50 \$ en dons à la date de clôture du concours.

LE PRIX

5. Il y aura un (1) Grand Prix consistant en un téléviseur HD ACL et un lecteur Blu-Ray avec disques pour chacune des provinces participantes suivantes: Québec, Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Alberta, Saskatchewan et Ontario.
6. Le prix, d'une valeur approximative au détail de 2 000 \$, doit être accepté tel quel et ne peut être échangé contre de l'argent comptant. Advenant la non-disponibilité d'un prix en raison d'une circonstance indépendante de sa volonté, la Fondation des maladies du cœur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de le remplacer par un autre de valeur égale ou supérieure.
7. Le prix est fonction de sa disponibilité et est valable jusqu'au 31 décembre 2010.
8. La Fondation des maladies du cœur et le fournisseur du prix ne peuvent être tenus responsables pour toute perte, vol ou mauvais usage du prix.

PROBABILITÉS

9. Les probabilités de gagner le prix sont fonction du nombre total de formulaires de participation valides reçus avant la date de clôture du concours.

LE TIRAGE

1. Le tirage au sort aura lieu le 5 novembre 2010 dans chaque province participante et le gagnant sera avisé par téléphone au plus tard le 30 novembre 2010. Les prix seront attribués aux premières personnes dont les noms seront tirés au sort. Les gagnants devront signer un formulaire standard de déclaration et de désistement confirmant leur acceptation des règlements du présent concours et du prix gagné et dégageant les organisateurs du concours de toute responsabilité. Si le gagnant choisi est déclaré inadmissible, ou s'il ne peut être rejoint avant le 30 novembre 2010, ce gagnant sera disqualifié et un autre gagnant sera choisi par tirage au sort. Ce processus sera répété aussi souvent que nécessaire, jusqu'à ce que tous les gagnants aient été choisis. Les gagnants recevront leur prix dans un délai de six à huit semaines après la date de clôture du concours.
2. En s'inscrivant au concours, les participants consentent à ce que leur nom, ville de résidence ou photo soient utilisés, sans compensation financière, dans toute publicité future de la Fondation des maladies du cœur dans le cadre de ce concours.
3. En vous inscrivant au concours, vous acceptez que la Fondation des maladies du cœur communique avec vous de nouveau dans le cadre du Grand Vélo du cœur.
4. Ce concours est assujéti à toute réglementation fédérale, provinciale et municipale applicable. Ce concours est nul là où la loi l'exige.